

RÉSOLUTION AG-7/22 ET CII/AG-3/22

Nouvelle proposition de valeur pour la Banque Interaméricaine de Développement et la Société Interaméricaine d'Investissement

CONSIDÉRANT,

Que, l'objectif de la Banque Interaméricaine de Développement (la « BID ») est de contribuer à l'accélération du processus de développement économique et social, individuel et collectif, de ses pays membres régionaux en voie de développement en Amérique Latine et dans les Caraïbes ;

Que, l'objectif de la Société Interaméricaine d'Investissement (« BID Invest ») est de stimuler le développement économique de ses pays membres régionaux en voie de développement, en encourageant la création, l'expansion et la modernisation d'entreprises privées, en priorisant les petites et moyennes entreprises, de façon à compléter les activités de la BID ;

Que, l'Amérique Latine et les Caraïbes se trouvent à un tournant critique, confrontées à la pandémie de COVID-19 et à ses effets secondaires, à une situation internationale complexe et incertaine compte tenu de la guerre de la Russie contre l'Ukraine, au changement climatique, aux catastrophes naturelles, à l'augmentation de la pauvreté, aux inégalités et aux défis de développements structurels qui continuent d'entraver les progrès de la région et exigent une réponse sans précédent ;

Que, compte tenu des défis auxquels l'Amérique Latine et les Caraïbes font face, tout en reconnaissant les opportunités qui existent au XXI^e siècle, l'Assemblée des gouverneurs de la BID et l'Assemblée des gouverneurs de BID Invest (conjointement « les Assemblées des gouverneurs ») prennent note du rôle essentiel de la BID et de BID Invest, avec le Fonds multilatéral d'investissement (« BID Lab ») (ensemble, « le Groupe BID ») dans le soutien à la région ;

Que, les Assemblées des gouverneurs, dans le cadre de leurs Sessions Annuelles de 2021, ont adopté la Résolution AG-7/21 et CII/AG-2/21 (« la Résolution de Barranquilla ») ;

Que, la Résolution de Barranquilla a donné mandat au Conseil d'Administration de la BID et au Conseil d'Administration de BID Invest (« les Conseils d'administration ») de charger la Direction de la BID et de BID Invest (« la Direction ») d'entreprendre une analyse approfondie de plusieurs sujets importants pour la situation sociale et économique des pays membres régionaux en voie de développement, de leurs défis en matière de développement, ainsi que des forces et avantages comparatifs de la BID et de BID Invest (« le Travail Analytique »), afin que ce travail

analytique soit soumis aux Comités des Assemblées des gouverneurs, accompagnée de recommandations pour examen, discussion ou considération ;

Que, le Travail Analytique a été soumis aux Comités des Assemblées des gouverneurs moyennant les documents CA-599 et CII/CA-203, CA-600 et CII/CA-204, CA-601 et CII/CA-205, CA-602 et CII/CA-206, CA-603 et CII/CA-207, CA-604 et CII/CA-208, et CA-605 et CII/CA-209 ;

Que, les Comités des Assemblées des gouverneurs ont examiné les documents susmentionnés lors de leur réunion du 15 mars 2022 ;

Que, le Travail Analytique présente des résultats pertinents pour les objectifs et les capacités du Groupe BID, incluant, entre autres :

- (a) Les défis auxquels la région est confrontée, notamment la pauvreté, les inégalités, le caractère inadéquat de la protection sociale et la faible croissance économique, ainsi que les effets néfastes de la COVID-19 qui ont aggravé des problèmes structurels profondément ancrés, ainsi que le changement climatique, les migrations, l'important déficit d'infrastructures et les catastrophes naturelles, entre autres ;
- (b) Les hétérogénéités entre les pays de la région ;
- (c) L'avantage que représente le renforcement des synergies au sein du Groupe BID pour fournir les outils financiers, le savoir et l'assistance technique nécessaires à l'élaboration de solutions qui traitent : des questions sociales, du secteur privé et des actions climatiques ;
- (d) La nécessité de mettre davantage l'accent sur le changement climatique, la finance verte et la biodiversité pour renforcer la résilience et la durabilité de l'économie et des secteurs sociaux, y compris le potentiel de création d'emplois ;
- (e) L'importance d'un engagement ferme en faveur de l'équité entre les genres, de la diversité et de l'inclusion en tant que facteurs essentiels de la croissance sociale et économique ;
- (f) Un accord sur le fait que le soutien au secteur privé jouera un rôle essentiel dans la reprise économique de la région, complété par des solutions du secteur public pour créer un environnement propice à davantage d'investissements, dans lequel le Groupe BID puisse soutenir la promotion d'investissements durables ;
- (g) La valeur potentielle d'une nouvelle vision pour le Groupe BID visant à promouvoir une croissance sous l'impulsion du secteur privé et d'un nouveau modèle d'activité pour BID Invest fondé sur un appétit accru pour le risque et l'impact et axé sur le lancement d'opérations à fort impact, éliminer le risque de ces opérations, et avec la participation des investisseurs ;
- (h) La nécessité d'une réforme du Groupe BID englobant l'amélioration de l'efficacité en matière de développement, des mesures visant à améliorer l'optimisation du bilan général, des solutions opérationnelles et financières pour obtenir des résultats meilleurs et durables et pour maximiser l'impact, une meilleure utilisation du soutien technique et du partage du savoir avec la région ;

- (i) La valeur potentielle de BID Lab en tant que plateforme d'innovation permettant d'assumer des risques et de permettre l'évolutivité des activités du Groupe BID ; et

Que, compte tenu de la grave crise socio-économique à laquelle l'Amérique Latine et les Caraïbes sont confrontées et des conclusions du Travail Analytique, il est souhaitable de développer les conclusions et les réformes décrites dans le Travail Analytique, en mettant l'accent en particulier sur l'efficacité en matière de développement, la mise en œuvre de réformes ambitieuses dans les pays, et le soutien au secteur privé, à l'environnement et à l'agenda social. À l'avenir, le Groupe BID pourrait améliorer son soutien à la région en renforçant la reprise économique sous l'impulsion du secteur privé, le secteur public améliorant le secteur des affaires et le capital humain, afin de remédier de manière globale aux vulnérabilités de la région, notamment au changement climatique, et de réaliser des progrès socio-économiques durables et inclusifs. Le soutien sur le plan technique et du savoir devrait constituer un élément essentiel du rôle du Groupe BID.

EN CONSÉQUENCE,

Les Assemblées des gouverneurs, chacune séparément et conformément à l'Accord constitutif de la Banque Interaméricaine de Développement et à l'Accord constitutif de la Société Interaméricaine d'Investissement, respectivement,

DÉCIDENT :

1. Que les Assemblées des gouverneurs réaffirment leur engagement envers le Groupe BID et son rôle essentiel continu dans la promotion d'un développement social et économique durable et dans la réduction de la pauvreté et des inégalités dans l'ensemble de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

2. Que l'Assemblée des gouverneurs de la BID donne mandat au Conseil d'administration de la BID pour charger la Direction de la BID de préparer un rapport approfondissant les réformes opérationnelles et institutionnelles décrites dans le Travail Analytique, y compris des plans de mise en œuvre et les obstacles et facilitateurs à ladite mise en œuvre, en mettant l'accent en particulier sur : (a) l'amélioration de l'efficacité de la BID en matière de développement, en s'attachant en particulier à traiter les défis structurels, ainsi que les impacts de la pandémie de COVID-19 ; (b) l'évaluation des options d'optimisation du bilan pour renforcer davantage la résilience de la BID aux chocs externes et maximiser les ressources disponibles pour le financement lié au développement ; (c) l'examen des instruments de financement actuels de la BID, y compris les moyens de renforcer les prêts à l'appui de réformes ; (d) l'examen des catégories de classification des pays de la BID, tout en tenant compte du fait que le Groupe BID s'appuie sur un modèle coopératif ; (e) le renforcement des ambitions de la BID en matière d'environnement, de finance verte et de biodiversité ; (f) la réponse aux besoins de développement des populations en situation de fragilité, de conflit, de violence et de vulnérabilité, et des petits États insulaires en développement, conformément aux politiques de la BID ; et (g) traiter de manière globale la pauvreté, l'inégalité des revenus et des chances, réduire le caractère informel des marchés du travail et développer la protection sociale, la santé et l'éducation, tout en encourageant la mobilisation des ressources, y compris des ressources intérieures, les ambitions en matière de genre et de diversité, et l'inclusion.

3. Que l'Assemblée des gouverneurs de BID Invest donne mandat au Conseil d'Administration de BID Invest pour charger la Direction de BID Invest de présenter une proposition de nouvelle vision et de nouveau modèle d'activité pour BID Invest, y compris une identification adéquate des besoins sectoriels liés au caractère hétérogène de l'Amérique Latine et des Caraïbes, ainsi que les implications financières, en matière de ressources, et sur le plan opérationnel et institutionnel. Cette proposition devrait inclure un rapport complet décrivant comment le nouveau modèle permettra de relever les défis régionaux du développement de manière durable, efficace et à impact élevé, notamment en ce qui concerne le changement climatique, le genre, l'inclusion, les infrastructures de haute qualité et la création d'emplois formels.

4. Que les rapports prévus aux sections 2 et 3 ci-dessus seront remis aux Conseils d'Administration de la BID et de BID Invest au plus tard le 30 septembre 2022 pour examen, étude et présentation de recommandations, qui pourront être faites conjointement, le cas échéant, aux Comités des Assemblées des gouverneurs.

(Adoptée le 28 mars 2022)